

**Séance du Conseil du
12 août 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 12 août 2024 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau et Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absence motivée : M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet et extraordinaire du 18 juillet 2024;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Autorisation de signature d'une entente de services avec Passeport Animal inc. en matière de contrôle animalier;
 - b) Programmation de travaux numéro 5 pour la TECQ 2019-2024;
 - c) Avance supplémentaire à l'organisme Tourisme Cap-Saint-Ignace;
 - d) Partage de la croissance d'un point de la TVQ.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Nouveaux tarifs pour le gym Station Cardio;
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions écrites ou verbales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Christine Talbot, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absent : M. Jonathan Daigle, siège # 2

2024-08-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-08-02

Adoption des
procès-verbaux du
5 juillet 2024 et
extraordinaire du
18 juillet 2024

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet et extraordinaire du 18 juillet 2024

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet et extraordinaire du 18 juillet 2024, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2024-08-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2400183 au numéro C2400225, les dépôts directs du numéro P2400330 au numéro P2400416, et les paiements Accès D du numéro L2400074 au numéro L2400084 pour la somme de 853 290,13 \$ ainsi que les salaires pour une somme de 69 227,78 \$, totalisant ainsi 922 517,91 \$.

6. Affaires nouvelles :

2024-08-04

Signature entente avec Passeport Animal inc.

a) Autorisation de signature d'une entente de services avec Passeport Animal inc. en matière de contrôle animalier

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Passeport Animal inc. a fait une offre de services à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace en matière de contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a le permis nécessaire du MAPAQ afin d'offrir ces services;

CONSIDÉRANT QUE pour débiter, l'entente sera valide jusqu'au 31 décembre 2024 et que nous verrons par la suite au renouvellement annuel;

CONSIDÉRANT QUE nous y allons à la pièce et sur demande uniquement puisque nous gérons la majorité des captures des animaux errants et que nous avons aussi une vétérinaire spécialisée pour l'évaluation des chiens dangereux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, maire et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente avec Passeport Animal inc. pour la période du 15 août 2024 au 31 décembre 2024 concernant la gestion animalière sur son territoire, et ce, selon les besoins de la Municipalité. L'entente pourra être renouvelée ensuite annuellement du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2024-08-05

TECQ programmation 5

b) Programmation de travaux numéro 5 pour la TECQ 2019-2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉSOLUTION

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

M^{me} Chantal Côté, bien que n'étant pas légalement tenue de le faire, s'abstient de voter et de participer aux délibérations étant donné les fonctions qu'elle occupe auprès de son employeur actuel.

2024-08-06

Avance supplémentaire
Tourisme Cap-Saint-
Ignace

c) **Avance supplémentaire à l'organisme Tourisme Cap-Saint-Ignace**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate l'organisme Tourisme Cap-Saint-Ignace pour la planification des activités touristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a besoin de fonds supplémentaires pour les dépenses salariales dans l'attente de la subvention prévue d'Emplois été Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera la majorité des dépenses 2024 via son propre budget;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace ratifie un versement de 3 000 \$ à Tourisme Cap-Saint-Ignace pour pallier aux salaires des préposées touristiques engagées pour la saison estivale dans l'attente de la subvention prévue d'Emplois été Canada. L'organisme devra rembourser les sommes lorsque la subvention du programme sera versée.

2024-08-07

d) Partage de la croissance d'un point de la TVQ

Partage d'un point de la TVQ

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, a signé avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration engage toutes les parties à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ, afin de remplacer la formule actuelle qui favorise principalement les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation significative dans les prochaines années, passant de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028;

CONSIDÉRANT QUE les négociations actuelles achoppent sur la répartition des montants entre les grands centres et les régions, malgré un consensus initial sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande que 10 % des montants ne soient pas partagés uniquement en fonction du nombre d'habitants, tandis que les villes de Montréal, Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) proposent un pourcentage de seulement 1,5 %;

CONSIDÉRANT QUE pour 2025, sur une enveloppe globale de 647 M\$, seulement 10 M\$ seraient redistribués selon cette nouvelle formule,

ce qui conduirait à des résultats inéquitables pour les régions;

CONSIDÉRANT

la gravité de la décision à prendre par le gouvernement et son impact sur le développement et l'avenir des municipalités en région;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace apporte son soutien à la position adoptée par les régions, telle que défendue par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), visant à redistribuer 10 % des montants de transfert financier selon une formule prenant en compte l'éloignement, l'insularité et l'indice de vitalité économique.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au gouvernement de considérer équitablement les besoins des régions dans le cadre des négociations en cours pour la répartition du point de croissance de la TVQ.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande à son député, M. Mathieu Rivest, de défendre cette position lors des échanges avec les collègues du caucus gouvernemental.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace transmette copie de cette résolution à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, ainsi qu'à M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

7. Affaires commencées :

2024-08-08

Nouveaux tarifs Gym

a) Nouveaux tarifs pour le Gym Station cardio;

ATTENDU QUE

le Gym est en fonction depuis un an;

ATTENDU QU'

il est nécessaire de s'ajuster pour les tarifs;

ATTENDU QUE

les nouveaux tarifs seront en vigueur à compter du 1^{er} août 2024;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} août 2024 :

Clientèle de Cap-Saint-Ignace :

1 mois (essai) : 25 \$

3 mois : 70 \$

6 mois : 135 \$

12 mois : 250 \$

12 mois familial : 500 \$

Clientèle extérieure :

1 mois (essai) : 30 \$
3 mois : 80 \$
6 mois : 150 \$
12 mois : 275 \$
12 mois familial : 550 \$

De plus, le forfait familial est valable pour un maximum de quatre membres d'une même famille résidants de la même adresse. Les autres membres seront au tarif régulier.

Informations
générales

8. Informations générales

M^{me} la maire informe les gens de différents dossiers.

Période de questions
écrites et verbales

9. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. M^{me} Caron valide si les gens de la salle ont également des questions.

2024-08-09

10. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 29.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire